

Fiche n° 3

Demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

Description des missions reconnues prioritaires pour la Nation (cf. annexe 2)
(une fiche par type de mission)

N.B : pour les missions réalisées à l'étranger, seule la fiche 3 bis doit être complétée

a) Fiche de mission

→ Intitulé de la mission

→ Thème (choisir un seul thème)

Solidarité (1)

Environnement (6)

Santé (2)

Mémoire et citoyenneté (7)

Education pour tous (3)

Développement international et action humanitaire (8)

Culture et loisirs (4)

Intervention d'urgence (9)

Sport (5)

→ Description détaillée de ou des activités confiées au(x) volontaires(s) dans le cadre de la mission :
objectifs et activités à mener, rôle du/des volontaire(s)

→ En quoi cette mission est-elle complémentaire des activités confiées aux bénévoles et aux salariés de la structure ?

→ Lieu(x) d'intervention(s)

Commune(s) :

Collectivité d'outre-mer :

Département (s) :

France entière

Région(s) :

→ Nombre indicatif de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission :

Fiche n° 3

Demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

Description des missions reconnues prioritaires pour la Nation
(une fiche par type de mission)

b) Moyens humains et matériels mobilisés pour la réalisation de la mission

Cette partie est destinée à apprécier la capacité des organismes à assurer la prise en charge des personnes volontaires, notamment au regard des modalités d'accueil et d'exercice de leurs fonctions. Dans le cas d'un agrément collectif, les associations membres doivent indiquer à la fédération ou l'union les moyens humains et matériels mobilisés.

→ Moyens affectés à la mission (humains et matériels)

→ L'organisme d'accueil prévoit-il d'accueillir des jeunes de 16 à 18 ans ?

 Oui Non

→ Si oui, quels moyens sont prévus pour accompagner ces volontaires mineurs ?

→ Modalités de la phase de préparation à la mission